

**CPR Invest**  
*Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)*  
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg: B 189795

(la « **Société** »)

---

## NOTICE AUX ACTIONNAIRES

---

Luxembourg, le 29 novembre 2024

Les actionnaires de la Société sont par la présente informés des changements apportés au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») et autres mises à jour décidés par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») et décrits ci-dessous.

**Pour tous les actionnaires**, le Conseil d'Administration vous invite à vous reporter aux sections de la partie A) ci-dessous, relative à des changements applicables à l'ensemble de la Société, qui **n'ont pas d'impact sur votre investissement**, et qui seront effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Pour les actionnaires de certains compartiments seulement**, le Conseil d'Administration vous invite à vous reporter aux sections de la partie B) ci-dessous afin de prendre connaissance de certains **changements qui, ont un impact sur votre investissement** et seront effectifs le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **A) CHANGEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE**

Tous les changements décrits dans cette partie A) concernant l'ensemble des actionnaires de la Société et reflétés dans le Prospectus daté du 1<sup>er</sup> janvier 2025, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et n'auront pas d'impact sur votre investissement.

#### **I. Mise à jour de la section « 11.4. Frais annuels » du Prospectus**

Le Conseil d'Administration a procédé à une revue du système de frais appliqué par la Société.

Dans ce contexte, il a été décidé de modifier la section 11.4. « Frais annuels » du Prospectus afin de :

- retirer les commissions de mouvements reçues par la société de gestion de la Société, CPR Asset Management (« **CPR AM** ») de la liste des frais pouvant être supportés par la Société;
- clarifier que les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) sont inclus dans les frais de transaction ;
- inclure les frais liés aux plateformes de distribution au sein des frais administratifs; et
- clarifier que (i) les frais administratifs facturés aux classes d'actions des différents compartiments de la Société sont prélevés sur une base forfaitaire par classe d'action dans la limite des taux indiqués au sein des suppléments des compartiments, (ii) CPR AM conservera tout montant imputé aux classes d'actions dépassant les frais réels supportés par les classes d'actions respectives et (iii) les frais réels dépassant la base forfaitaire seront pris en charge par CPR AM.

Les changements mentionnés ci-dessus n'auront aucun impact sur le montant des frais annuels tel que prévu au sein du Prospectus.

II. Circulaire CSSF 24/856 relative à la protection des investisseurs en cas de survenance d'une erreur dans le calcul de la VNI, d'un non-respect des règles de placement et d'autres erreurs au niveau d'un OPC

La section 13.2. « Assemblées » du Prospectus a été mise à jour afin d'inclure des informations relatives au potentiel impact d'une souscription par le biais d'intermédiaires financiers sur les droits d'indemnisation des investisseurs finaux, conformément à la Circulaire CSSF 24/856.

III. Augmentation du taux maximum de frais de gestion de la classe F

Le Conseil a décidé de modifier au sein de la section 7.1 « Description des classes d'actions » du Prospectus le taux maximum de frais de gestion auquel la classe peut être exposée en augmentant ce taux maximum de 1.50% à 2,10%.

Sous réserve de la section B) ci-dessous, ce changement n'a pas d'impact sur les frais supportés par les investisseurs des classes F existantes.

**B) CHANGEMENTS CONCERNANT SEULEMENT CERTAINS COMPARTIMENTS ET AYANT UN IMPACT POUR LES ACTIONNAIRES CONCERNES**

Tous les changements décrits dans cette partie B) concernant seulement certains compartiments et reflétés, le cas échéant, dans le Prospectus daté du 1<sup>er</sup> janvier 2025, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et auront un impact sur l'investissement des actionnaires concernés.

I. CPR Invest – Silver Age

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximum (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximum (en %)
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*classe d'action non disponible à la commercialisation en Belgique

II. CPR Invest – Global Silver Age

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R*	0,85	0,95
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

III. CPR Invest – Global Disruptive Opportunities

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A Icl*	1,50	1,60
A1	1,50	1,60
R	1,00	1,10

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

IV. CPR Invest – Climate Action Euro

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
P*	1,20	1,30
U*	2,15	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*classe d'action non disponible à la commercialisation en Belgique

V. CPR Invest – Food For Generations

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d’actions suivantes (les « **Classes** ») :

Classes d’actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A H1*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
p*	1,25	1,35
R*	0,85	0,95
R2	1,15	1,25
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu’au 30 décembre 2024.**

VI. CPR Invest – GEAR World ESG

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d’actions suivantes (les « **Classes** ») :

Classes d’actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
R*	0,85	0,95

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu’au 30 décembre 2024.**

VII. CPR Invest – Education

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d’actions suivantes (les « **Classes** ») :

Classes d’actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
p*	1,25	1,35
R*	0,85	0,95
R2*	1,15	1,25
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu’au 30 décembre 2024.**

\*classe d’action non disponible à la commercialisation en Belgique

VIII. CPR Invest – Climate Action

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
P*	1,20	1,30
U*	2,15	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

IX. CPR Invest – Future Cities

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximum (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R*	0,85	0,95
R2*	1,00	1,10
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

X. CPR Invest – Global Lifestyles

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R*	0,90	1,00
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*classe d'action non disponible à la commercialisation en Belgique

XI. CPR Invest – Global Ressources

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
F	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

XII. CPR Invest – Global Gold Mines

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
F	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R*	0,90	1,00
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

XIII. CPR Invest – Social Impact

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
CA*	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R*	0,85	0,95
R2*	1,15	1,25
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*classe d'action non disponible à la commercialisation en Belgique

XIV. CPR Invest – MedTech

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R*	0,85	0,95
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

XV. CPR Invest – Credixx Active US High Yield

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	0,90	1,00
R*	0,50	0,60

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

XVI. CPR Invest – Credixx Global High Yield

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	0,90	1,00
A ca*	0,65	0,75
R*	0,50	0,60

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*classe d'action non disponible à la commercialisation en Belgique

XVII. CPR Invest – Hydrogen

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « **Classes** ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
A2	1,70	1,80
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R	0,85	0,95
R2*	1,00	1,10
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

XVIII. CPR Invest – Blue Economy

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « **Classes** ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
A2*	1,70	1,80
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R	0,85	0,95
R2*	1,00	1,10
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*classe d'action non disponible à la commercialisation en Belgique

XIX. CPR Invest – Circular Economy

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
A2*	1,70	1,80
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R	0,85	0,95
R2*	1,00	1,10
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

XX. CPR Invest – European Strategic Autonomy

Les frais de gestion maximums ont été augmentés comme suit pour les classes d'actions suivantes (les « Classes ») :

Classes d'actions	Taux actuels de frais de gestion maximums (en %)	Nouveau taux de frais de gestion maximums (en %)
A	1,50	1,60
A ca*	1,50	1,60
A lcl*	1,50	1,60
A2*	1,70	1,80
F*	1,50	1,60
P*	1,25	1,35
R	0,85	0,95
R2*	1,00	1,10
U*	2,25	2,35

**Les actionnaires des Classes en désaccord avec ces modifications affectant les Classes pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 30 décembre 2024.**

\*\*\*

La version à jour du Prospectus datée du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sera disponible au siège social de la Société et pourra également être obtenue sans frais auprès de CPR Asset Management au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France ainsi que sur son site internet.

Pour toute question concernant ces changements nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre conseiller financier.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Les versions mises à jour du Prospectus et des DICs (Document d'Information Clé) ainsi que les statuts de la Société et les derniers rapports annuels et semestriels pourront être obtenus en français gratuitement sur le site internet de la Société de Gestion ([www.cpram.com](http://www.cpram.com)), auprès du service financier en Belgique assuré par CACEIS BANK, Belgium Branch (Avenue du Port 86C, b320, B-1000 Bruxelles) et sur le site internet de Fundinfo ([www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com)).

Le document d'information clé doit être lu attentivement avant d'investir. Le précompte mobilier en Belgique est de 30%.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») sera disponible sur le site internet [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ou auprès du service financier en Belgique.

---

Le Conseil d'Administration